

## **Le gouvernement a dévoilé ce vendredi 3 mars au Salon international de l'agriculture son plan de soutien à l'industrie agroalimentaire. Décryptage des quatre volets clés.**

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, l'avait promis début janvier. Le plan de soutien aux industries alimentaires a été annoncé ce vendredi 3 mars à l'occasion du Salon international de l'agriculture. Il fait suite au comité stratégique de la filière agroalimentaire, présidé par les ministres Marc Fesneau et Roland Lescure, en charge de l'industrie. Dans un contexte macroéconomique complexe, ce plan vise à accélérer les transitions (énergétiques, écologiques, environnementales), renforcer la compétitivité et soutenir la création de valeur au cœur de la chaîne alimentaire.

Le plan se divise en quatre volets :

- **La création d'un fonds d'investissement** dédié à la filière agroalimentaire, avec pour objectif de lever plus de 500 millions d'euros, dont 200 millions d'euros apportés par l'Etat. « Cela va permettre d'accompagner la filière dans la durée », indique Roland Lescure. Ce dispositif suivra deux logiques :
  - **Une logique de consolidation** pour accompagner des PME et ETI positionnées dans des filières identifiées pour consolider leur filière et leur compétitivité ;
  - **Une logique de capital développement** pour accompagner des PME agroalimentaires dans la construction d'une croissance pérenne et dans l'investissement pour les nécessaires transitions (numérisation des usines, transition écologique des processus de production, agroécologie, etc.)
- **La facilitation de l'accès à France 2030, notamment sur les volets « décarbonation » et « robotisation ».**

L'objectif est d'aider les industries agroalimentaires à se robotiser. « Les entreprises du secteur accusent un retard important en termes de numérisation et de robotisation. Les industries agroalimentaires sont moins robotisées (60 robots pour 10 000 salariés) que le reste de l'industrie française (132 robots) et sont avant-dernières dans l'Union européenne », indique le rapport. Le but est également de permettre aux coopératives agricoles d'être pleinement éligibles aux dispositifs de soutien à la décarbonation France 2030. Pour cela, le gouvernement prévoit d'abaisser le seuil d'investissement minimal pour participer aux prochains appels à projets.
- **Le report de charges sociales et fiscales pour les entreprises qui le souhaitent.** Le gouvernement demande aux directions départementales des finances publiques (DDFIP) et Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) de regarder les demandes des entreprises de l'industrie agroalimentaire avec la plus grande bienveillance.
- **Les « Boosters IAA » avec une formation des dirigeants à l'export assurée par Business France.**

Ce dispositif sera lancé en 2023. Il s'agit d'un programme sur plusieurs mois à destination des chefs d'entreprise du secteur agroalimentaire pour les soutenir dans la conquête de nouveaux marchés. En effet, partir à l'export peut représenter des risques pour une entreprise : le partage d'expériences et les ateliers collectifs prévus dans le programme Booster peut permettre de se lancer à l'export pour en saisir toutes les opportunités, tout en maîtrisant les risques potentiels. « C'est un sujet qui nous tient à cœur. Pour que les entreprises agroalimentaires continuent d'être performantes, elles doivent se développer à l'extérieur de nos frontières. Par la marque France, on peut vendre nos produits français. Ce qui concerne aussi les produits de grande consommation », indique le ministre Marc Fesneau.

« L'industrie agroalimentaire française est un formidable atout pour la souveraineté alimentaire de notre pays. Le plan de soutien est structurant pour la filière tout en lui permettant de consolider ses fondations pour mieux se projeter dans son développement vers une chaîne de production alimentaire plus décarbonée et mieux rémunératrice pour les agriculteurs », déclare Marc Fesneau.

« L'industrie agroalimentaire fait face à un triple choc. Nous étions deuxième exportateur mondial il y a quelques années. Nous sommes aujourd'hui le sixième en intégrant les spiritueux. La crise en Ukraine a renchéri le prix de l'énergie. Troisième enjeu, les négociations commerciales qui sont très tendues aujourd'hui du fait de la conjoncture. L'Etat est aux côtés des acteurs de l'agroalimentaire pour renforcer la compétitivité de la filière et conforter notre souveraineté alimentaire. Rien ne se fera néanmoins sans la détermination de tous les acteurs d'aller également dans ce sens et de travailler à des solutions collectives innovantes et créatrices de valeur », a complété Roland Lescure.

## Un plan "historique" selon l'Adepale

Cette annonce n'a pas manqué de faire réagir le maillon industriel. L'Association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France (Adepale) salue le lancement « de ce plan historique, très attendu dans un contexte particulièrement compliqué pour la filière ». « Nous nous réjouissons de l'élargissement de la représentativité des PME et des ETI au sein de la gouvernance du comité stratégique de la filière agroalimentaire. La création d'un fonds d'investissement public-privé et la mise en place de soutiens à la modernisation et à la robotisation, demandes de longue date de l'Adepale, vont permettre de gagner en compétitivité et d'accélérer la transition écologique du secteur », s'est exprimé Jérôme Foucault.

« Nous sommes confrontés à des défis extraordinaires avec l'inflation et la protection de ses marges. Notre souveraineté alimentaire passera par notre compétitivité, mais cette dernière est largement en danger avec 1 point d'investissement de moins que la moyenne européenne. Au lendemain des négociations commerciales, les chiffres laissent présager que notre industrie souffrira encore dans ses marges et donc dans sa capacité à être compétitive. On ne peut pas être fort à l'export si on est affaibli dans notre propre pays. Il va falloir soutenir toutes les entreprises, notamment les TPE/PME, pour les accompagner à investir dans les transitions numériques, sociétales et environnementales », a rappelé Jean-Paul Torris, vice président de l'Ania (Association nationale des industries agroalimentaires).

(Source : Process alimentaire – 3 mars 2023)